

# FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE

BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS - PAPIER - CARTON  
MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

Bulletin d'information

N° 607 JUIN 2012

*Des faits, des idées*

## Dans ce numéro

BÂTIMENT	p. 4
TRAVAUX PUBLICS	
PAPIER-CARTON	p. 9

## FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE CONSTRUCTION

Mes chers camarades,

Notre Congrès extraordinaire du 31 mai a eu lieu et c'est très bien passé.

Si ce Congrès a été organisé cela ne tient qu'à une seule et unique raison : la loi du 20 août 2008 portant réforme de la représentativité dite loi scélérate.

Cette loi, que nous avons toujours combattu, nous imposait des changements fondamentaux, tant sur la forme que sur le fond, et nous devons nous y conformer afin d'éviter qu'elle nous détruise.

Ainsi, nous avons remanié nos Statuts qui menaçaient de nous pénaliser car devenant obsolètes, nous nous sommes mis en conformité avec les dispositions légales sur l'âge de la retraite et nous avons mis en place la certification de nos comptes. Mais, par-dessus tout, le changement le plus important tient en un mot : la CONSTRUCTION. En effet, ce qu'il faut lire entre les lignes de la loi du 20 août 2008 c'est la mort des branches professionnelles au profit des grands secteurs, 4 au jour d'aujourd'hui et un en cours de préparation : industrie, commerce, service et construction.

Et c'est ce dernier qui nous représente. Nous sommes une Fédération qui regroupe différents secteurs dont vous faites tous partie et qui sont unis dans un seul ensemble la CONSTRUCTION.

Ce seul mot nous regroupe, nous fédère et nous solidarise. Cela permet aussi que quoi qu'il arrive dans un de nos secteurs nous soyons toujours associés et que cela ne soit pas une vision du chacun pour soi qui prédomine.

Si nous sommes dans un syndicat, dans une fédération, c'est dans un esprit de lutte commune, de camaraderie et d'entraide et nous devrions le voir avec un nom commun et ce nom, le nôtre désormais, c'est la FEDERATION GENERALE FORCE OUVRIERE CONSTRUCTION.

Ces changements ont été compris par tous et votés à l'unanimité. Nous sommes heureux d'avoir pu renvoyer l'image d'un syndicat fort et soudé.

Ces améliorations vont ainsi nous permettre de nous concentrer sur notre véritable mission : la défense des salariés. Et notre prochaine échéance va permettre de le démontrer. Effectivement, les élections TPE approchent et cela sera pour nous l'occasion d'aller à la rencontre de salariés qui ont besoin de nous, de nous faire connaître et de montrer que nous sommes un syndicat uni autour d'une même fédération et au service des travailleurs.

**Frank SERRA**  
Secrétaire Général

## Permanence syndicale des Groupes

**Rappel**

Cher(e) Camarade,

Vous pouvez joindre notre permanence syndicale la première et la deuxième semaine de chaque mois de 9h à 18h au **01 42 01 30 00**.

Vous pouvez aussi joindre les camarades concernés sur leur téléphone portable ou par mail.

### 1<sup>er</sup> semaine du mois :

- Le 1<sup>er</sup> lundi c'est le camarade Patrick ARDOUIN du **Groupe VINCI**  
06 21 25 99 06 [patrick.ardouinl6@orange.fr](mailto:patrick.ardouinl6@orange.fr)
- Le 1<sup>er</sup> mardi c'est le camarade Louis DUFOUR du **Groupe EIFFAGE**  
06 73 01 24 35 [dufour.l@free.fr](mailto:dufour.l@free.fr)
- Le 1<sup>er</sup> mercredi c'est le camarade Bernard ETANCELIN du **Groupe INEO**  
06 75 22 48 49 [bernard.etancelin@ineo.com](mailto:bernard.etancelin@ineo.com)

### 2<sup>ème</sup> semaine du mois

- Le 2<sup>ème</sup> mardi c'est le camarade Samuel ELOUGA NDJENG de **DALKIA**  
06 11 04 94 63 [elougasamuel@yahoo.fr](mailto:elougasamuel@yahoo.fr)
- Le 2<sup>ème</sup> mercredi c'est le camarade Christophe PONS du **Groupe COFELY**  
06 77 04 94 07 [chrissnop@aliceadsl.fr](mailto:chrissnop@aliceadsl.fr)
- Le 2<sup>ème</sup> jeudi c'est le camarade Dominique LAISNEY du **Groupe SPIE**  
06 28 79 62 20 [laisney.irp@spie.com](mailto:laisney.irp@spie.com)

Par ailleurs, la Fédération Générale a désigné comme référent « **Egalité Hommes-Femmes** » à la Confédération:

Véronique DELEVILLE      06 62 26 17 16      [veronique.deleville@voila.fr](mailto:veronique.deleville@voila.fr)



FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE  
BÂTIMENT • TRAVAUX PUBLICS • BOIS • PAPIER • CARTON • MATÉRIAUX • CÉRAMIQUE • THERMIQUE

Cher(e) camarade,

La communication par Internet est un outil syndical de premier plan. La Fédération Générale Force Ouvrière adresse souvent des communications, circulaires, revues de presse et autres informations, par courriel, et prochainement il en sera de même avec le bulletin d'information « Des faits, des idées » qui passera en version électronique.

La Fédération souhaite pouvoir continuer à utiliser efficacement ce mode de communication qui nous permet d'être toujours plus réactifs. Or, suite à un dysfonctionnement informatique, certaines de vos coordonnées ne sont plus à jour dans notre base de données. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous envoyer à cette adresse: [deborah.fgfo@orange.fr](mailto:deborah.fgfo@orange.fr) :

- vos nom et prénom,
- votre téléphone et votre adresse personnel,
- vos adresses mails (personnelle, professionnelle, syndicale..),
- votre mandat syndical exercé,
- votre métier ou emploi occupé,
- le nom de votre entreprise ou établissement ainsi que son adresse.

Merci de votre aide.

Frank SERRA  
Secrétaire Général



[www.federationgeneralefo.com](http://www.federationgeneralefo.com)

170, avenue Parmentier • BP126 • 75463 PARIS CEDEX 10 • Tél. : 01 42 01 30 00 • Fax : 01 42 39 50 44  
Adhérente FETBB • FITBB • EMCEF • ICEM

# BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS

Chers camarades,

Nous avons élu un nouveau président, un nouveau quinquennat s'annonce. De nombreux sujets ont été abordés pendant cette élection, malheureusement pas tous pertinents, et il a manqué notamment que soient abordés sur le fond des thèmes qui nous concernent, particulièrement ceux touchant la construction.

Et pourtant, il s'agit bien de l'avenir de la France. En effet, quand on parle de construction, on parle automatiquement d'emploi, d'économie, de logement ou encore d'environnement.

Tous ces sujets auraient dû être abordés et ne l'ont pas ou trop peu été.

Aujourd'hui, pour que nous puissions avoir une vision globale de la situation dans laquelle nous sommes, il faut tout d'abord faire un premier bilan du quinquennat passé et des débats électoraux, pour pouvoir se projeter dans l'avenir.

Et pour la construction nous avons eu, lors du dernier quinquennat, un point positif important : le grenelle de l'environnement. On peut avoir un avis positif ou négatif au sujet des mesures prises ou de ce qui en a découlé mais cela a eu l'avantage certain de mettre sur le devant de la scène nos secteurs qui sont trop souvent délaissés.

La communication a été forte sur ce sujet et porteur de nouveaux élans. Reste à voir maintenant si cela va se concrétiser lors du nouveau quinquennat ou si cela ne restera que de grandes ambitions destinées à le rester.

Différents livres blancs ont été envoyés, des idées ont été lancées, c'est maintenant le temps de l'action. Et notre nouveau président a aujourd'hui des sujets importants sur lesquelles se pencher.

Tout d'abord, la question du logement.

Tout le monde le sait, les journaux en parlent sans cesse : il n'y a pas assez de logements en France.

Le prix des loyers ou à l'achat, en particulier dans les grandes villes comme Paris, deviennent tels, qu'aujourd'hui cela relève du parcours du combattant de pouvoir accéder à un logement.

Ce sujet n'est pas nouveau, il est même ancien et à tendance à se répéter à chaque échéance électorale, et pourtant le problème ne fait que s'aggraver au fil du temps.

Tous les Français s'accordent pour dire que le prix de leur logement pèse trop lourd dans le budget du ménage et qu'une solution doit être trouvée et pourtant ce sujet n'a que trop peu été abordé lors de l'élection.

La solution à ce problème est pourtant simple ; il faut plus de logements.

Comme tous produits, le logement n'échappe pas aux règles économiques, ainsi il y a trop de demandes, pas assez d'offres, d'où la hausse des prix. Mais, à la différence des autres marchandises, c'est une nécessité pour tout un chacun de pouvoir se loger dignement et sans grever pour cela les trois quarts de son budget.

Notre nouveau président doit alors prendre les choses en main, il ne faut plus déléguer, décentraliser. Il faut une politique claire à tous les niveaux. Il faut libérer du foncier, réduire la fiscalité et simplifier la législation applicable. Il faut ensuite analyser les besoins concrets de la population pour ne pas se lancer dans des projets sans grand intérêt pour la population.

L'attente des français, sur ce thème, est particulièrement importante et la marge d'erreur de notre nouveau président est assez fine. Les professionnelles comme les personnes en attente de logements n'accepteront pas une dégradation de la situation actuelle, la question devra donc être étudiée rapidement.

Une autre question passée aux oubliettes lors des débats électoraux est la question des infrastructures. Et pourtant, encore une fois, c'est une question centrale, tant pour les professionnelles de la construction, que pour les ménages qui utilisent une partie de plus en plus importante de leur budget pour le transport.

Le Grenelle de l'environnement avait ici aussi permis de mettre en avant nos secteurs avec l'élaboration du SNIT, Schéma national des infrastructures de transport.

Ce schéma avait pour but de fixer les orientations de l'Etat pour développer, moderniser et entretenir les réseaux d'infrastructures, en réduisant leur impact sur l'environnement tout en favorisant le développement économique.

Quatre grands axes avaient été choisis : Optimiser le système de transport existant, améliorer les performances du système de transport dans la desserte des territoires, améliorer les performances énergétiques du système de transport et réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements de transport.

**TPE**

Oui! C'est de vous qu'on parle

2012, année des salariés des TPE\*. En décembre, 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des services, des professions libérales, de l'industrie ont leur élection.

\*Très Petites Entreprises - moins de 11 salariés

Mieux représentés, + forts **FO**

ILLUSTRATION : STUDIO TRICOT

De grands projets de développement avaient été pensés en conséquence et nous pouvons tous comprendre l'importance de ces axes car ils correspondent à la vie des français de tous les jours.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La crise est passée par là et les objectifs ont été revus à la baisse. Le Conseil économique, social et environnemental a ainsi fait part de son évaluation et a préconisé une hiérarchisation des projets.

Par manque de moyens, il faudra effectivement faire des choix et étaler sur le temps. Mais quels seront donc les choix de notre Président nouvellement élu qui se retrouve à devoir gérer un budget plus que serré et cela en pleine crise. Quels seront les projets mis en avant et ceux relégués au second plan ?

Pour l'instant, l'accent est mis sur le développement des Lignes à Grande Vitesse. Il faut donc voir quelles seront les décisions futures et surtout comment sera mis en place leur financement. Le président devra déterminer quel rôle l'Etat doit jouer dans ces projets, quelle place prendra les collectivités locales et quelle sera celle de l'utilisateur et des ménages dans le financement de ces projets.

Le Président, du fait de la crise, devra prendre ses responsabilités et assumer les choix qui devront être fait pour la sélection des nouvelles infrastructures à construire et de celles à entretenir ou rénover ainsi que des fonds à engager.

Un autre défi majeur de ce quinquennat sera celui de l'énergie.

Nous avons eu le droit à un long débat durant la campagne où chaque parti a pu donner son avis sur ce qui devait advenir du nucléaire.

Depuis la catastrophe de Fukushima, qui a marqué de nombreux esprits, le nucléaire est devenu, au niveau mondial, sujet à de grands débats. Et il suffit de nous tourner vers nos voisins européens pour comprendre l'importance que cet événement a pu avoir mais aussi la disparité des réactions qu'il a pu engendrer.

Ainsi l'Allemagne veut sortir au plus tôt du nucléaire, les Italiens ont voté non au référendum sur le nucléaire, la Belgique poursuit sa sortie, tandis que le Royaume Uni se lance dans le renouvellement de ses contrats.

Pour la France, les décisions qui seront prises à ce sujet auront des répercussions importantes, au niveau de la sécurité mais aussi économiquement, pour les ménages, au niveau des emplois qui seront perdus ou créés et pour nos métiers du bâtiment qui seront mis à contribution en cas d'ouvertures de grands chantiers.

De même, si une nouvelle ligne politique est mise en œuvre pour favoriser la rénovation énergétique cela concernerait certains de nos métiers.

L'enjeu est donc important, il faut alors analyser ce qui a pu être dit ou fait et ce qui risque d'arriver.

Durant la campagne électorale, deux camps se sont principalement affrontés, ceux en faveur du nucléaire et donc pour le maintien de nos centrales françaises et ceux pour l'arrêt de l'expansion du nucléaire avec en arrière plan, le démantèlement de nos centrales à plus ou moins grande échelle.

Ainsi si l'on prend les arguments de notre Président sortant, le nucléaire représente pour la France un avantage considérable pour l'industrie et la population française car elle permet de bénéficier d'une électricité 35% moins chers que les Allemands. De plus, cela représente près de 240 000 emplois.

Pour notre Président en exercice, au contraire, la catastrophe de Fukushima a eu une importance qu'il ne faut pas négliger mais pour autant sans envisager une sortie totale du nucléaire comme nos voisins européens.

Son programme prévoit alors un objectif de long terme qui est de garder le nucléaire mais de réduire sa part face aux énergies renouvelables de 75% à 50%. Cela sous entend donc un développement important des énergies renouvelables.

Il existe 58 réacteurs nucléaires en activité en France, mais seule une fermeture de centrale est annoncée, celle de Fessenheim, en Alsace.

En ce qui concerne les autres centrales, des décisions devront être prises pour des travaux de mise à niveau ou pour le prolongement de la durée de vie de ces centrales. Des choix qui auront un impact financier que l'Etat devra être capable d'assumer.

De plus, il ne faut pas oublier qu'en France la consommation d'électricité ne cesse d'augmenter et que parallèlement à cela les ménages sont obligés de consacrer une part toujours grandissante de leurs revenus à l'énergie au point que les cas de précarité énergétique ne cessent de se multiplier.

La question du financement de cette évolution est donc majeure, particulièrement en cette période de crise. Les nouvelles installations devront donc être capables de produire plus d'énergies sans en augmenter excessivement le coût.

Nous verrons si les promesses tenues en période électorale pourront être mises en pratique malgré la conjoncture actuelle.

Et pour tous ces projets auxquels ce quinquennat va donner lieu s'ajoute un nouveau défi pour le Président.

En effet, il ne faut pas que ces changements soient prétextes à un nouvel empilement de textes, décrets et autres normes qui viennent s'ajouter à ceux, obsolètes ou pas, mis en place durant les derniers quinquennats. Il ne faudrait pas que les nouveautés contribuent à la lourdeur administrative qui ne fait que compliquer et freiner la prise de décisions de nos élus.

Un autre travail parallèle à cela serait d'ailleurs d'entreprendre une clarification des textes déjà existants. Il faudrait ainsi supprimer ce qui ne sert plus, ou ce qui est redondant, et simplifier les textes qui ont une réelle nécessité. De même une meilleure articulation entre les textes existants, entre les différentes prérogatives de chacun, permettrait de simplifier le parcours administratif qui accompagne chaque projet urbain.

Une analyse des besoins réels et des zones nécessitant des investissements doit être entreprise. Cela concerne notamment les zones sensibles qui sont toujours un sujet de débat lors de périodes électorales, chacun y allant de ses nouvelles idées. Ces questions ayant d'autant plus d'importance car une partie de la population de ces zones dites sensibles vivent sous le seuil de pauvreté. Ces zones représentent donc un défi à plus d'un niveau, architectural, énergétique, économique, etc.

Et depuis les émeutes de 2005, malgré certaines idées avancées, peu de changements réels ont pu être observés.

Durant la campagne présidentielle, des propositions telles que la construction de nouveaux logements sociaux, la fin des zonages ou encore un nouveau programme de rénovation urbaines, ont été avancées. Qu'en sera-t-il réellement ? Ces zones sont toujours l'objet de toutes les promesses car les attentes sont importantes.

Les difficultés étant liées à des problématiques très variées, elles ne pourront être résolues que par la mise en place d'une politique globale qui prend en compte l'ensemble de ces données et qui ne se concentrent pas sur les problèmes de surface.

Car ne l'oublions pas derrière tous ces enjeux se cache le social. En ces temps difficiles, derrière chaque décision prise nous attendons les répercussions sur l'emploi, sur notre pouvoir d'achat, sur la pérennité de nos entreprises et notre croissance.

Nous savons que de nombreux plans sociaux sont en préparation et que certaines entreprises sont au plus mal. Comment préserver nos emplois dans le bâtiment alors que les carnets de commande sont en train de fondre comme neige au soleil ? Comme faire face à la concurrence et au dumping social ?

Durant la campagne, beaucoup ont avancé que le travail coûtait trop cher en France.

Les comparaisons avec d'autres pays, et en particulier avec l'Allemagne, ont servi de prétexte pour dénigrer le modèle français. Mais l'explosion de la pauvreté et de la précarité en Allemagne doivent alors être soulignées dans le jeu de la comparaison. La volonté de rendre nos entreprises plus compétitives ne doit pas se faire au détriment des personnes qui produisent dans nos entreprises.

Ainsi les idées qui ont pu être proposées durant la campagne pour faire baisser le coût du travail doivent être relativisées.

Tout d'abord, l'instauration d'une TVA sociale, sans avoir un effet réel sur l'emploi aurait au contraire conduit à une augmentation des prix et donc à une baisse du pouvoir d'achat des salariés.

Il en est de même pour les accords compétitivité emploi. Ces accords devaient permettre à n'importe quelle entreprise de moduler le temps de travail des salariés et leurs rémunérations en fonction du carnet de commandes. En échange, l'employeur s'engageait alors à maintenir les emplois à plus ou moins long terme.

Il est vrai que l'objectif majeur, et en particulier dans le secteur du bâtiment dans cette conjoncture morose, est le maintien de nos emplois. Nous sommes les premiers touchés par les changements politiques ou économique, on peut le voir avec les gros problèmes de dumping social notamment avec le détachement de travailleurs. Mais cela ne doit pas se faire en mettant en balance nos acquis sociaux. Et cela d'autant plus lorsque nous voyons que les effets recherchés et tant vendus sont rarement, voir jamais, atteints.

Ce qu'il faut viser avec ce nouveau quinquennat, c'est une politique de croissance en cessant les politiques d'austérité néfastes pour notre économie et nos emplois.

Notre Président démarre son quinquennat en reprenant un lourd passif et les attentes, tant au niveau national qu'europpéen et international, sont importantes mais les décisions qui sont à prendre devront être réfléchies et créatrices d'espoir et non de résignation.



# Secteur PAPIER - CARTON

## **Branche des Industries du Cartonnage et Articles de Papeterie : NAO 2012 sur les salaires minima conventionnel de la branche - c'est signé**

Suite à la réunion paritaire tenue le 8 mars dernier sur Paris, et après une large consultation de ses syndicats, la fgFO a signé le texte de l'Accord 2012 portant sur la revalorisation des salaires minima de la Branche. L'augmentation générale dans la grille se monte à 2,19% pour les 1<sup>ers</sup> niveaux de la grille

Il a été signé par FO, la Fibopa-CGC, la Cftc et la FCE-Cfdt. Il porte la date du 19 avril 2012, mais nous l'avons signé fin avril, par ailleurs, il est référencé comme « Avenant n° 145 » à la Convention Collective des Industries du Cartonnage (et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la Fabrication des Articles de Papeterie).

Revoir le dernier numéro du magazine fédéral « Des Faits et des Idées » du mois de mai 2012.

## **Branche de la Production et Transformation des Papiers, Cartons, et Celluloses : NAO 2012 sur les salaires minima conventionnel de la branche - c'est signé**

Résumé rapide de la situation sur la proposition finale du patronat de la Branche (l'UNIDIS) sur les différents textes soumis à notre approbation sur la NAO nationale de Branche 2012, et que nous avons finalement signé en date du 16 mai dernier, suite à une large consultation et à la validation des différents textes. Cette validation, et le feu vert à la signature, a été donnée lors de la réunion préparatoire à la paritaire sur le travail de nuit, tenue à la Fédération le 15 mai dernier, où nous étions plus de 19 délégués syndicaux venus de toute la France à être présent.

Les différents textes des Accords faisaient suite à la réunion paritaire des NAO de la Branche tenue le 15 février à Paris, puis, au vu l'échec de celle ci (le patronat ne proposait que +1,5%, puis +1,8%...) nous avons eu de très nombreuses rencontres et échanges informels en marge de nos rencontres sur Paris ou par téléphone, lors de différentes réunions de Branche tenues depuis la mi-février entre nous tous.

C'est ainsi, qu'entre le syndicat patronal de la Branche l'UNIDIS et les différents secrétaires des fédérations syndicales de salariés de la branche papetière, nous avons pu trouver un consensus plus large avec FO et la Cgc, la Cftc, et peut être la Cfdt, mais évidemment pas la Filpac-Cgt... !!! Mais cet accord trouvé est un « package » complet qui compte plusieurs textes (anciens et nouveaux) conventionnels qui apportent des plus aux salariés de la Branche.

Par ailleurs, nous vous alertons évidemment que l'A.G. obtenue sur l'année (+ 2 %) ne concerne que les salaires minima et les primes diverses de la branche, mais, que de plus en plus de nos camarades travaillant dans notre branche touchent, car les salaires des entreprises papetières (durement touchées par la crise) sont depuis quelques années, hélas, rattrapés par les salaires minima de la branche ! De plus, si le SMIC reçoit d'ici l'été un coup de pouce, annoncé par le nouveau Président, il nous a paru plus qu'urgent de déjà prendre ce qui est proposé par le patronat papetier, car ensuite on pourra ainsi reformuler une nouvelle A.G. applicable à toute la grille des minima de la Branche Prod. & Transfo. des PCC.

**Attention :**

Pour retrouver le résumé complet de cette difficile négociation et vous remémorer les avancées et les blocages de cette NAO 2012 de la branche de la Prod. & de la Transfo. des PCC merci de relire :

- Notre e-mail du 15 février à 20h21 ;
- Puis celui du 8 mars à 20h05 et celui du 12 mars à 12h06
- De reprendre l'article paru dans le magazine fédéral « Des Faits et des Idées » de mars 2012.

Le 16 mai nous avons donc signé tous ces Accords (qui ont déjà été envoyés par e-mail le 14 mai à 13h40, et qui le seront à nouveau dès que nous recevrons les versions officiels signés). A noter que cette NAO 2012 fut difficile et que le patronat nous a proposé un « package » qui comprend toutes les avancées ci-dessous, visant l'entrée en vigueur de plusieurs textes conventionnels :

- un Avenant n°6 à l'accord du 22 novembre 2006 portant revalorisation des minima conventionnels OETAM et Ingénieurs et Cadres de +2% (en 3 étapes : 1er mai, 1er septembre et 1 décembre); acceptation à ce que le salaire mensuel minimum conventionnel du coefficient 125 soit égal (arrondi) à 1400 € (demande de FO) ;
- un Avenant (de cohérence) n°1 à l'accord du 13 décembre 2010 relatif à la classification ingénieurs et cadres (revalorisation des minima Ingénieurs et Cadres de 2% avec un niveau A non débutant à 36.400 € bruts annuels), cet avenant est accompagné d'un extrait de PV invitant à un travail de réflexion paritaire sur un aménagement de la grille de rémunération des ingénieurs et cadres tout particulièrement du niveau A ;
- deux Avenants n°32 et 31 revalorisant la prime de panier de nuit de +2%;
- un Avenant n°3 à l'accord du 18 juin 2010 Aménagement du Temps de Travail portant revalorisation des compensations financières forfaitaires « astreinte » de +2%;
- deux Avenants n°33 et 32 (OETAM) et deux avenants n°37 (Ingénieurs et Cadres) portant modification de certaines dispositions des conventions collectives (congé mère de famille, indemnisation du congé de maternité OETAM à 100%, création du congé de paternité indemnisé à 100%, création d'un congé PACS de 2 jours) ;
- un Avenant n°4 à l'accord du 18 juin 2010 sur l'ATT (Aménagement du Temps de Travail), visant les modalités de suivi des forfaits jours cadres et les modalités de lissage de la rémunération ;
- un nouvel Accord relatif à l'indemnisation du chômage partiel, suite aux demandes de FO, avec l'intégration des récentes dispositions interprofessionnelles, toilettage des dispositions conventionnelles (il est à noter que le champ d'application de l'accord vise l'Inter-secteurs Papiers Cartons mais la FFC et l'AFDPE doivent confirmer leur accord sur le sujet). Ce texte est en outre accompagné d'une lettre paritaire invitant les entreprises à recourir au dispositif APLD (dispositif de chômage partiel de longue durée).

**BULLETIN D'ADHESION**

**Je soussigné**      **Nom et Prénom**.....  
**Entreprise: Nom et adresse**.....  
**Emploi, fonction,**.....  
**Adresse personnelle**.....  
**Numéro de téléphone**.....  
**Courriel** .....

**Déclare adhérer à Force Ouvrière**.....

**Date et Signature**

à remettre au responsable F.O. de votre lieu de travail ou à la :  
Fédération Générale Force Ouvrière, 170 avenue Parmentier CS 20006 75479 Cedex 10  
Tél: 01.42.01.30.00      Fax: 01.42.39.50.44.

Grille de Classification des OETAM de la Prod & Transfo des PCC - Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise							
			SMMC Salaire Mensuel Minima Conventionnel	Application au 1er mai 2012	Application au 1er sept 2012	Application au 1er déc 2012	Evolution en %
Classification		Coeff	En vigueur depuis le 1er octobre 2011				
Niveau I	échelon 1	125	1 365 €	1 400 €	1 400 €	1 400 €	2,56
	échelon 2	130	1 391 €	1 412 €	1 416 €	1 419 €	2,01
	échelon 3	135	1 413 €	1 434 €	1 438 €	1 441 €	2,01
Niveau II	échelon 1	140	1 438 €	1 460 €	1 464 €	1 467 €	2,01
	échelon 2	150	1 462 €	1 484 €	1 488 €	1 491 €	2,01
	échelon 3	160	1 486 €	1 508 €	1 513 €	1 516 €	2,01
Niveau III	échelon 1	170	1 519 €	1 542 €	1 546 €	1 550 €	2,01
	échelon 2	185	1 551 €	1 574 €	1 579 €	1 582 €	2,01
	échelon 3	195	1 584 €	1 608 €	1 613 €	1 616 €	2,01
Niveau IV	échelon 1	215	1 726 €	1 752 €	1 757 €	1 761 €	2,01
	échelon 2	235	1 869 €	1 897 €	1 903 €	1 907 €	2,01
	échelon 3	260	2 025 €	2 055 €	2 062 €	2 066 €	2,01
Niveau V	échelon 1	285	2 205 €	2 238 €	2 245 €	2 249 €	2,01
	échelon 2	315	2 429 €	2 465 €	2 473 €	2 478 €	2,01
	échelon 3	350	2 686 €	2 726 €	2 734 €	2 740 €	2,01

Avantage / Primes divers Prod & Transfo des PCC	Valeur depuis le 1er oct 2011	Application au 1er mai 2012	Application au 1er sept 2012	Application au 1er déc 2012	Evolution en %
Panier nuit - mini branche	5,09 €	5,17 €	5,18 €	5,19 €	2,00
Base avantage pécuniaire de nuit	633,00 €	633,00 €	633,00 €	633,00 €	0,00
Garantie annuelle mini branche de rémunération des OETAM	16 905,00 €	17 304,00 €	/	/	2,00
Astreinte par semaine - mini branche	106,89 €	108,49 €	108,81 €	109,03 €	2,00
Astreinte par jour et majoration si jour férié - mini branche	15,27 €	15,49 €	15,54 €	15,58 €	2,00

Grille de Classification des Ingénieurs et Cadres Prod & Transfo des PCC			
Niveaux	Rémunération Annuelle Minimale (RAM) Valeur 2010	Garantie annuelle minimale garantie en 2012	Evolution en %
A débutant	26 000 €	26 520 €	2,00
A (basé sur le PMSS = plafond mensuel sécurité sociale)	35 000 €	36 400 €	4,00
B	42 000 €	42 840 €	2,00
C	55 000 €	56 100 €	2,00

## **Branche de la Prod & Transfo des Papiers, Cartons et Celluloses : Ouverture d'une négociation nationale sur le travail de nuit (et horaires décalés)**

Mi-mai se sont tenues, sur Paris, 2 réunions paritaires nationales importantes pour trouver une nouvelle issue à la prise en compte de la Pénibilité (suite à l'échec de la négociation nationale voir ci-dessous le rappel du contexte), en redémarrant tout un processus de négociation nationale de Branche, petit pas par petit pas et, en commençant par la négociation d'un nouvel Accord sur le travail de nuit et les horaires atypiques. Mais pour l'instant, seule la Branche de la « Prod. & Transfo. des PCC » est concernée, les autres Branches « Cartonnage & Articles de Papeterie », « Distribution des Papiers » et enfin « Instruments à Ecrire », pourraient nous rejoindre plus tard... à suivre car de toute façon on n'en n'est pas encore là....

Pour mémoire, comme annoncée plusieurs fois par mails (reprendre celui du 30/11/11 à 7h47), circulaires et dans le magazine fédéral « Des Faits et des Idées », la négociation d'un Accord national couvrant l'Inter-secteurs des Papiers Cartons « portant sur la Pénibilité » a été un échec fin 2011. En effet et hélas, le patronat papetier ne souhaitait, sur la base de la nouvelle Loi des retraites de 2010, ne parler que de Prévention mais pas de Réparation. Et oui, car cette maudite Loi combattue par FO, « bien seul » à l'automne 2010, ne prévoit aucune contreparties à la prise en compte de la Pénibilité, en dehors des salariés déjà affectés par une incapacité de 10 à 20%, ce qui, pour FO Papier Carton était inacceptable (les autres organisations syndicales de la Branche nous ont tous suivies). Donc au final, il n'y a pas eu d'Accord national portant sur la Pénibilité pour les Industries du Papier Carton.

Bref, nous allons donc redémarrer une nouvelle négociation d'un Accord national de Branche, qui pour l'instant a pour but d'encadrer le travail de nuit et les horaires atypiques (décalés), c'est donc ainsi que nous étions invités à nous voir pour une réunion de lancement de cette négo, le 16 mai dernier sur Paris. Mais avant ça, le syndicat patronal de la Branche l'UNIDIS (anciennement l'UNIPAS) a demandé à chaque organisation syndicale représentative de préparer ses premières réflexions, sur ce nous pourrions envisager pour encadrer et éventuellement négocier en terme de contreparties (liées au vieillissement et à l'allongement de la vie professionnelle) au travail de nuit. La veille de cette réunion du 16 mai, la Fédération Générale FO Papier Carton a donc organisé une réunion préparatoire à la Fédération, qui a réuni 21 délégués syndicaux venus de toute la France (la réunion était ouverte à tous car c'est prévue dans la Convention Collective et c'est à la charge des employeurs : déplacements, frais, salaires et ceci sans décompte des heures de délégation – revoir nos nombreux emails envoyés !).

Durant cette réunion préparatoire FO du 15 mai, nous avons donc travaillé sur plusieurs pistes de réflexion, qui sont reprises dans un document pdf de 16 pages (envoyé par e-mail à tous nos syndicats et intitulé : « *2012-05-15 compensation travail de nuit – réflexion de la fgFO Papier Carton* »). Puis le 16 mai, lors de la réunion paritaire plénière, nous avons présenté au patronat de la Branche, ainsi qu'aux autres organisations syndicales de salariés de la Branche (Filpac-CGT, Fibopa-CGC, FCE-Cfdt et la Cftc) notre travail exploratoire et - oh surprise - nous étions les seuls à avoir préparé un document de réflexion et une 1<sup>ère</sup> série de demandes, pour compenser la pénibilité du travail de nuit et des horaires décalés, et notamment, par la mise en place d'un aménagement des fins de carrière pour les salariés postés (24 mois) !

Par ailleurs, durant cette réunion paritaire nationale d'ouverture d'une négociation d'un Accord sur le travail de nuit (et les horaires décalés), la coordinatrice santé-sécurité de la Branche, Fabienne Heteau (embauchée par la Branche en 2011 suite à notre Accord Inter-secteurs Papiers Cartons Santé Sécurité du 29/4/2010), nous a présenté 2 documents de réflexion très importants autour :

- d'une restitution d'une enquête menée par le cabinet Ergonova dans la Branche liée aux horaires atypiques sur la santé des salariés papetiers ;
- d'un guide comment traiter dans les industries du papier carton, de la pénibilité liée aux horaires atypiques.

Ces 2 documents présentés en réunion, ont été envoyés par mail à tous nos syndicats le 22 mai à 12h. Dans cet envoi, il y a aussi un dossier sur le sommeil et le travail, et enfin dans le cadre de notre Accord Santé & Sécurité de 2010, le nouvel accord passé entre l'I.P.C. et le FACT (Fonds d'Amélioration des Conditions de Travail) pour continuer nos travaux d'études, réflexions, enquêtes, etc. entamés depuis 2010, autour de la prise en compte de la prévention de la Pénibilité.

Voilà, pour conclure nous allons aussi devoir attendre dans les prochains mois les éventuelles modifications législatives à venir sur la retraite et/ou la prise en compte de la Pénibilité, liées au changement de gouvernement. La prochaine réunion en groupe de travail (3 personnes par délégation) est fixée au 26 juin à Paris, pour examiner un premier projet d'un Accord de Branche portant sur le travail de nuit.

Nota, la délégation FO Papier Carton de la réunion paritaire plénière du 16 mai était constituée par : Jean Marie Barrière, René Lamour, Christophe Vanier, Yves Bernauer, Yannick Farré, Didier Chapelet, Christian Petrequin et enfin Albéric Deplanque.

<p style="text-align: center;"><b>Branche des Instruments à Ecrire :</b> <b>Accord signé sur les salaires minima 2012 - Avenant n° 39 à la CCN</b></p>
--

Faisant suite à la NAO 2012 paritaire nationale de Branche, tenue sur Paris le 26 avril dernier, nous avons pu négocier et obtenir avec le syndicat patronal de cette Branche (le SGIEIC) une A.G. (augmentation générale) des salaires minima mensuels conventionnels (SMMC) de la branche de +2,4%. Cette AG sera effectuée en 2 applications : 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> octobre 2012.

L'accord a été signé par FO le 16 mai, avec la Cgc, Cftc et Cfdt, la CGT comme d'habitude a dit non ! Les salariés concernés apprécieront, dans cette branche comme dans les autres, l'irresponsabilité de ce syndicat qui n'a jamais signé un Accord salaire minima de Branche ! Cet Accord est joint en pdf à ce mail.

**Voici le tableau de SMMC de l'évolution des SMMC durant cette NAO, avec les demandes FO Papier Carton et les résultats obtenus :**

A noter que le coef 1350 (mini Cadres) sera aligné sur le PMSS d'ici à 2015 (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale) d'où une AG plus importante que les autres.

	SMMC		SMMC		Réponse SGIEIC		Réponse SGIEIC		Ecart en coefficient
	Coeff	Salaires en vigueur depuis le 1er mars 2011	Demande FO	AG proposée par FO en %	1ère application au 1/5/12 de +2%	en %	2ème application 1/10/12 de +0,34%	en %	
Niveau 1	1000	1 368 €	1 410 €	3,10	1 400 €	2,34	1 400 €	2,34	
	1020	1 391 €	1 434 €	3,10	1 419 €	2,00	1 424 €	2,35	19 €
Niveau 2	1040	1 436 €	1 481 €	3,10	1 465 €	2,00	1 470 €	2,35	46 €
	1060	1 486 €	1 532 €	3,10	1 516 €	2,00	1 521 €	2,35	51 €
	1080	1 538 €	1 586 €	3,10	1 569 €	2,00	1 574 €	2,35	53 €
	1100	1 588 €	1 637 €	3,10	1 620 €	2,00	1 625 €	2,35	51 €
Niveau 3	1125	1 665 €	1 717 €	3,10	1 698 €	2,00	1 704 €	2,35	79 €
	1150	1 775 €	1 830 €	3,10	1 811 €	2,00	1 817 €	2,35	112 €
	1175	1 883 €	1 941 €	3,10	1 921 €	2,00	1 927 €	2,35	110 €
Niveau 4	1200	1 993 €	2 055 €	3,10	2 033 €	2,00	2 040 €	2,35	112 €
	1225	2 098 €	2 163 €	3,10	2 140 €	2,00	2 147 €	2,35	107 €
	1250	2 207 €	2 275 €	3,10	2 251 €	2,00	2 259 €	2,35	111 €
Niveau 5	1300	2 342 €	2 415 €	3,10	2 389 €	2,00	2 397 €	2,35	138 €
	1350	2 710 €	2 794 €	3,10	2 813 €	3,80	2 813 €	3,80	424 €
	1500	3 222 €	3 322 €	3,10	3 286 €	2,00	3 298 €	2,35	473 €
	1700	4 081 €	4 208 €	3,10	4 163 €	2,00	4 177 €	2,35	876 €
	1900	4 937 €	5 090 €	3,10	5 036 €	2,00	5 053 €	2,35	873 €
	2200	6 226 €	6 419 €	3,10	6 351 €	2,00	6 372 €	2,35	1 315 €

Prime d'Ancienneté 2011
7,23 €
Panier nuit 2011
10,84 €

Prime d'Ancienneté 2012
7,40 (7,37 de mai à oct.)
Panier nuit 2012
11,09 € (11,06 de mai à oct.)



Écouter



PRO BTP, carrément proche !

RETRAITE PRÉVOYANCE SANTÉ ASSURANCES ÉPARGNE ACTION SOCIALE VACANCES

PRO BTP est le groupe de protection sociale au service du bâtiment et des travaux publics.

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)

L'ASSURANCE D'UN AVENIR SOLIDE

**PRO BTP**  
GROUPE



### TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE

#### Évolution du coût de la vie indice INSEE (indice 100 en 1998)

Valeur décembre 2011	125,09
% sur 1 mois	0,40
% sur 1 an	2,50

\* \* \*

#### SMIC au 1er janvier 2012 :

Horaire (brut)	9,22 €
Mensuel brut (35 h)	1 398,37 €

\* \* \*

Plafond Sécurité Sociale mensuel Au 01.01.12 :	3031 €
---	--------

Un peu de Psychanalyse,

A la demande pressante du Directeur et de la rédactrice en chef de notre journal, cet article sera consacré à une de mes spécialité : La psychanalyse. En effet, parmi mes nombreux diplômes, j'en possède un de cette spécialité. J'ai eu la chance dans ma jeunesse de bénéficier de grosses bourses, ce qui ne garanti rien, bien sûr, de trop grosses bourses peuvent en effet, à la limite, vous empêcher d'avancer.

Je vais vous disséquer le cas de Sosthène Trugludu, (il m'a permis de le citer nommément). Son cas typique de dépression octogonale est intéressant : Sosthène est l'ainé d'une famille de trois enfants. Après le divorce de ses parents, suite à une obscure histoire dont je vous ferai grâce, ses deux sœurs avaient été mises en pensions.

L'une sous la houlette du Père Pignan moine orthodoxe, (comme son nom l'indique) aumônier des écoles des enfants de prêtres nécessiteux, et qui ne rigolait pas avec la discipline, alors que l'autre avait pour précepteur : l'Abbé Résina, Italien issu de la curie Romaine et qui pendant des années avait suivi les filles de mauvaises vie. Deux éducations aussi différentes ont créés des caractères différents : Et souvent, Sosthène est obligé d'admonester ses deux sœurs lorsqu'elles se chamaillent pour qui un poudrier pour quoi un rendez vous chez le podologue. (Elles ont toutes deux aux pieds des protubérances cornues appelées communément cors) Cela a déclenché le syndrome dont je parlais plus haut.

Mais la place me manque pour entrer dans des détails plus croustillants et je vous laisse, chers lecteurs le soin de lire entre les lignes pour relier le pourquoi du comment, sans pour autant en tirer des conséquences qui pourraient laisser à penser...

CLODOMIR BOUGNAZAL (version modérée, voir F.S.)